

2 46 - PEUDEPIECE - 27022019 - 19H 15

**Sujet:** [INTERNET] Enquête Public forêt ancienne dans le Nord de la Haute Vienne ( le bois de Bouéry)

**De :** <peudepiece@aol.com>

**Date :** Wed, 27 Feb 2019 19:15:19 +0000 (UTC)

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Le projet de 7 éoliennes de 180 m de haut en bout de pales dans le bois de Bouéry, sur la commune de Mailhac sur Benaize, apparaît comme ubuesque.

En effet, il s'agit là d'une forêt ancienne, constituant un puit de carbone et un réservoir de biodiversité, devons-nous alors automatiquement opposer préservation de notre environnement et nouvelles énergies ? détruire l'un au nom de l'autre.

Quid de la dépollution des sols lorsque de nouveaux sites ou de nouvelles alternatives de production d'énergie, avec stockage notamment, se feront jour. Ces éléments sont-ils inclus dans le projet ?

Devons-nous faire fi de l'accord EUROBATS signé par la France qui fait que les forêts sont des zones d'exclusion des parcs éoliens, mais aussi sacrifier les espèces protégées que sont les chauves-souris et le rapace « l'autour des palombes », qui vivent sur ces terres depuis toujours.

De plus si l'on analyse ce projet économiquement, il apparaît moins rentable que d'autres. En effet, la zone est peu ventée et l'installation d'éoliennes n'est pas conseillée dans les forêts (cf. : la carte de l'ADEME des vents) en raison d'une résistance des arbres qui rend l'exploitation du vent médiocre.

Pourquoi alors ce projet éolien dans un tel site ?

Espérant une prise en compte de ces réflexions, dont je vous remercie,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations

Olivier PEUDEPIECE

LA SOUTERRAINE 23300